

Formulaire d'inscription pour les mineurs

STAGIAIRE

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
		____/____/____
INSTRUMENT PRINCIPAL INSTRUMENT 2 (option)		

COORDONNEES :

ADRESSE COMPLETE	- VILLE CODE POSTAL PAYS
TELEPHONE	
E-MAIL	

STAGIAIRE MINEUR

RESPONSABLE LEGAL 1	RESPONSABLE LEGAL 2
NOM	NOM
PRENOM	PRENOM
Père / Mère / autre	Père / Mère / autre
TELEPHONE	TELEPHONE
E-MAIL	E-MAIL

COORDONNEES si différentes :

ADRESSE COMPLETE	- VILLE CODE POSTAL PAYS
------------------	-----------------------------------

Pour l'inscription d'un mineur, vous aurez besoin :

- d'une photo (imprimée, JPEG ou PDF)
- de l'autorisation parentale à compléter

Règlement

TARIFS et OPTIONS		Merci de compléter cette colonne avec vos options
Adhésion et frais de dossier	30 €	30 €
Frais pédagogiques	440 €	440 €
Enfant supplémentaire : Réduction des frais pédagogiques (-10%)	396 €	
Pianistes (instrument et studio individuel de travail)	40 €	
Instrument renforcé (à partir du 3 ^e cycle, temps de cours doublé)	100 €	
Deuxième instrument	100 €	
Hébergement / repas		
Pension complète pour <u>mineur</u> , en chambre collective	360 €	
Pension complète pour <u>jeune adulte</u> Réservé exclusivement aux étudiants, en chambre de 2 ou 4	385 €	
Pas de logement pour <u>adulte</u>	-	-
Déjeuner sur place sans hébergement	125 €	
Déjeuner + dîner sur place sans hébergement	240 €	
TOTAL		

Mode de règlement :

- o chèque (règlement possible en 2 fois, indiquer les dates)
- o virement *Les Chants de la Guitare*, IBAN FR76 1027 8024 2800 0209 8530 224
- o chèque vacances
- o autre, spécifier

A envoyer à : *Les Chants de la Guitare*, Cité des arts, jardin du Verney, 73000 CHAMBERY

FICHE PEDAGOGIQUE

Ce formulaire nous permet de préparer votre venue au stage.

NOM	PRENOM

INSTRUMENT 1 :

Cycle et nombre d'années dans le cycle:

Nombre d'années de pratique:

INSTRUMENT 2

Cycle et nombre d'années dans le cycle:

Nombre d'années de pratique:

ETABLISSEMENT FREQUENTE

NOM DU PROFESSEUR

AUTRES DISCIPLINES MUSICALES	Formation musicale
	Harmonie / écriture
	Musique de chambre
	Orchestre
	Autre : précisez
Œuvres travaillées en 2025-2026	
Préparez-vous un concours (d'entrée, CRD, CRR, ...)?	
Avez-vous un programme précis pour ce concours (préciser les œuvres)?	
Souhaitez-vous travailler des œuvres en particulier?	
Avez-vous déjà participé à une formation de musique de chambre ?	
Souhaiteriez-vous travailler des œuvres de musique de chambre (préciser)?	

Autorisations et Charte

Je m'engage à ne pas diffuser de photos ou de vidéos prises lors du stage sur internet ou des réseaux sociaux.

J'ai pris connaissance de la "charte de civilité" disponible sur le site musique en montagne et m'engage à la respecter.

Fait à..... le Signature:

Autorisation parentale/ droit à l'image

Cette autorisation concerne le stage "musique en montagne" organisé par l'association "les chants de la guitare" se déroulant du 16 au 23 août 2025 à St Hugues de Chartreuse.

Je, soussigné:

Père, mère, tuteur de:

L'autorise à participer:

aux activités sportives et ludiques et aux sorties encadrées lors du séjour,

aux prises de vues, photos et vidéos, et enregistrements sonores lors des manifestations du stage. Ces prises de vues pourront être diffusées sur le site internet de l'association et/ou les réseaux sociaux.

Fait à:

le:

Signature:

Charte de civilité du stage "musique en montagne".

Le directeur de l'animation présente l'ensemble du programme d'activité, ainsi que les règles de vie. Chaque participant est tenu de s'y conformer.

Le stagiaire doit respecter les horaires donnés au début du séjour (petit déjeuner, déjeuner, repas, coucher). Il doit être respectueux des autres, petits et grands.

A l'heure du coucher, fixé selon l'âge, il doit respecter le sommeil des autres, et ne doit en aucun cas déambuler dans les couloirs ou sortir du centre.

Le stagiaire mineur s'engage à remettre son téléphone portable à l'équipe d'animation à partir de 21h et pourra le récupérer avant le repas de midi.

Durant le stage, il est interdit pour les mineurs de fumer ou de consommer des boissons alcoolisées. Toute substance illicite est formellement interdite.

En cas de non-respect de ce règlement, le directeur de l'animation peut, après contact avec les parents, prendre les mesures qui s'imposent.

Fait à..... le Signature:

